

(N° 6.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1927-1928

Projet de Loi contenant le Budget extraordinaire du Congo Belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1927.

(Voir le n° 190 (session de 1926-1927.)

Amendements présentés par le Gouvernement.

MINISTÈRE DES COLONIES.

Bruxelles, le 12 novembre 1927.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à des amendements que je propose d'apporter au projet de loi contenant le Budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo Belge pour l'exercice 1927.

Ces amendements ont pour objet :

1° De majorer de 30,000,000 de francs le crédit proposé pour l'augmentation du portefeuille, afin de permettre à la Colonie de souscrire, à due concurrence, des bons de caisse à émettre par la Société des Mines d'or de Kilo-Moto ;

2° De majorer de 211,000 francs le crédit proposé pour les travaux de délimitation de frontières et travaux de missions cartographiques ;

3° De majorer de 350,000 francs le crédit proposé pour la navigation aérienne (Construction de l'infrastructure des lignes Luebo-Tshikapa, etc.).

En suite de ces amendements, les crédits sollicités au Budget des dépenses extraordinaires du Congo Belge pour l'exercice 1927 se monteront à 933,766,247 francs.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre, Ministre des Colonies,

HENRI JASPAR.

*Monsieur le Président du Sénat,
Palais de la Nation, Bruxelles.*

AMENDEMENTS

EXERCICE 1927.

TABLEAU I.

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
DU CONGO BELGE.

CHAPITRE PREMIER.

*Dépenses extraordinaires de la Colonie
autres que celles visées aux chapitres
suivants.*

ARTICLE PREMIER. — Augmentation
du portefeuille. . . fr. 593,000,000

DIENSTJAAR 1927.

TABEL I.

BEGROOTING DER BUITENGEWONE
UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO.

EERSTE HOOFDSTUK.

*Buitengewone uitgaven der Kolonie met
uitzondering van deze onder volgende
hoofdstukken voorzien.*

EERSTE ARTIKEL. — Vermeerdering
der portefeuille . . fr. 593,000,000

E. — Souscription de bons de caisse émis par la Société des Mines d'or de Kilo-Moto fr.	30,000,000		E. — Inteekening op door de « Société des Mines d'or de Kilo-Moto » uitgegeven kasbons fr.	30,000,000
---	------------	--	--	------------

Augmentation de 30,000,000 de francs.

La Société des Mines d'or de Kilo-Moto a décidé d'émettre des bons de caisse à concurrence d'un capital nominal de 30,000,000 de francs. La Colonie s'est engagée à les souscrire.

Ces bons seront souscrits au fur et à mesure des besoins de cette Société et seront remboursables en dix ans à partir de 1931.

L'émission de ces bons de caisse est rendue indispensable en suite de l'adoption par la Société d'un programme important de travaux de premier établissement en vue d'intensifier la mise en valeur de la concession qu'elle détient, tout en économisant le plus possible la main-d'œuvre indigène. Elle entend ainsi faire marcher de pair la prospérité de ses entreprises avec une politique sociale bien comprise. La Colonie, possédant la presque totalité des titres de la Société, profitera donc principalement des travaux d'extension des installations industrielles de Kilo-Moto.

Il est proposé d'ajouter le texte suivant dans le libellé de l'article premier, immédiatement après le littéra *D* :

« *E.* — Souscription de bons de caisse émis par la Société des Mines d'or de Kilo-Moto ».

ART. 3. — Travaux de délimitation de frontières. — Travaux de missions cartographiques.

Mission de délimitation cadastrale le long de la frontière Congo-Rhodésie du Nord. Travaux de levés de la région du Bas-Congo et du Stanley-Pool.

Délimitation des territoires sous mandat : travaux de raccordement.

Fr. 1,611,000

ART. 3. — Werken tot grensbepaling. — Werken van cartographische zendingen.

Zending tot cadastrale afbakening langs de grens Congo-Noord Rodesia. Werken der opnemingen van de streek Neder-Congo en Stanley-Pool.

Grensbepaling der onder mandaat geplaatste gebieden : verbindingswerken.

Fr. 1,611,000

Augmentation de 211,000 francs, justifiée par les frais des travaux de raccordement du réseau triangulé de la délimitation du Ruanda-Urundi à celui de la délimitation Katanga-Rhodésie.

Il est proposé d'ajouter le texte suivant au libellé de l'article 3 :

« *Délimitation des territoires sous mandat : travaux de raccordement.* »

CHAPITRE II.

Dépenses extraordinaires des Gouvernements provinciaux de la Colonie.

ART. 4. — Travaux publics divers des provinces fr. 57,142,498

Construction de bâtiments destinés aux divers services : hôpitaux, casernes, camps, habitations pour les agents blancs, habitations pour les noirs, ateliers, magasins, écoles. — Travaux de voirie. — Lignes télégraphiques et télé-

HOOFDSTUK II.

Buitengewone uitgaven van de provincie-Beheeren der Kolonie.

ART. 4. — Verscheidene openbare werken der provinciën . fr. 57,142,498

Opbouw van de tot verscheiden diensten der Kolonie bestemde gebouwen : hospitalen, kazernen, kampen, woningen voor de blanke beambten, woningen voor negers, werkhuizen, magazijnen, scholen. — Wegeniswerken. — Tele-

phoniques ; télégraphie et téléphonie sans fil. — Travaux d'assainissement ; distribution d'eau. — Mesures sanitaires. — Acquisition de matériel agricole mécanique. — Matériel de transport mécanique sur routes et sur rails. — Navigation aérienne. — Matériaux, matériel, mobilier et fournitures diverses destinés à l'exécution de ces travaux et à l'aménagement des constructions, y compris frais de transport, droits de douane et frais divers. — Main-d'œuvre en général affectée à ces travaux :

f) Navigation aérienne. Fr. 3,050,000

graaf en telefoonlijnen ; draadloze telegraphie en telefonie. — Waterleiding. — Gezondheidsmaatregelen. — Aankoop van mechanisch landbouwmaterieel. — Mechanisch vervoermaterieel op baan en op spoor. — Luchtvaart. — Materialen, materieel, meubelen en verscheidene benodigdheden bestemd tot de uitvoering dier werken en de toerusting der gebouwen, met inbegrip der vervoer, douane en verscheidene kosten. — Algemeene tot deze werken bestemde werkkrachten :

f) Luchtvaart . . . Fr. 3,050,000

Augmentation de 350,000 francs.

Le Gouvernement ayant admis que la S.A.B.E.N.A. apporte quelques modifications au programme prévu en 1927 pour la construction de l'infrastructure des lignes Luebo-Tshikapa-Luebo-Lusambo-Léopoldville-Coquilhatville, il en résulte une dépense supplémentaire de 350,000 francs, qui fait l'objet du présent amendement.

Le crédit nécessaire pour cette dépense sera inscrit dans les développements du budget à l'article 4, lettre F, 3°.